

Formation



Conformez-vous aux exigences du Règlement (UE) n°1169/2011 et du Décret français n°2015-447 tout en protégeant efficacement vos clients. Formation essentielle pour tous les acteurs de la chaîne alimentaire : producteurs, distributeurs, restaurateurs, cantines et traiteurs.

PUBLIC	PRE REQUIS
Tous les professionnels encadrant de la branche CHR , boucherie et boulangerie.	Aucun prérequis n'est nécessaire





### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Réduction significative des risques d'accidents allergiques
- ☐ Conformité réglementaire garantie face aux contrôles
- ☐ Renforcement de la confiance des clients
- ☐ Valorisation de votre démarche qualité



### CONTENU DU PROGRAMME

- ☐ Identification des 14 allergènes prioritaires (gluten, œufs, arachides...)
- ☐ Méthodes d'étiquetage conformes et supports d'information
- Organisation interne et bonnes pratiques HACCP
- ☐ Cas pratiques et mises en situation



## **CADRE REGLEMENTAIRE COUVERT**

- Règlement (UE) n°1169/2011 (INCO) étiquetage obligatoire des allergènes
- Décret français n°2015-447 information pour produits non préemballés
- Gestion des contaminations croisées et mentions de précaution

# ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté Égalité





## Alexandra CARPENTIER

134 Chemin de la Morguette 83640 Plan D'Aups Sainte Baume

Tel: 07 83 35 98 14

Contact@formation-ac.fr https://formation-ac.fr

